

SCI 2 R
Société civile immobilière au capital de 3.000 Euros
Siège : PLASNES (27300)
Route Départementale 438
928 002 047 RCS BERNAY

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2026

L'an 2026, le 19 mai à 15 heures.

Les associés de la **SCI 2R**, société civile immobilière au capital de 3.000 Euros, dont le siège social est à PLASNES (27300) Route Départementale 438, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société suite à un acte de cession de parts sociales.

Monsieur Romain CAREL préside l'assemblée en sa qualité de gérant et déclare

- qu'il possède 1.125 parts, ci 1.125 parts

- qu'il représente la société ERC 27,
associée, propriétaire de 1..875 parts

TOTAL DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL3.000 PARTS
=====

Le gérant constate en conséquence que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'article 7 des statuts relatifs à la répartition du capital social,
- Démission de Monsieur Romain GILLES de ses fonctions de cogérant et modification corrélative de l'article 16 des statuts,
- Suppression de l'article 27 des statuts relatif à la constitution,
- Pouvoirs au porteur.

Après échange des vues, personne ne demandant plus la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 relatif au capital des statuts suite à un acte de cession de parts sociales portant cession de 1.125 parts en pleine propriété par Monsieur Romain GILLES au profit de la société ERC 27 en date du 19 mai 2026 et décide en outre de procéder ainsi qu'il suit à la numérotation des parts sociales.

Article 7 NOUVEAU- Capital social

Le capital social est fixé à trois mille euros (3.000 €).

Il est divisé en 3.000 parts de 1 Euro chacune, lesquelles sont attribuée ainsi qu'il suit comme suit :

- Monsieur Romain CAREL,
MILLE CENT VINGT-CINQ parts sociales, ci 1.125 parts
Numérotées 1 à 1.125

- La société ERC 27,
MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE parts sociales, ci1.875 parts
Numérotées 1.126 à 3.000

Total égal au nombre de parts composant le capital social :3.000 parts

[Le reste de l'article est inchangé.]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Romain GILLES, né le 30 octobre 1987 à LISIEUX, demeurant à MALLEVILLE-SUR-LE-BEC (27800) 800 Route de la Mare Neuville, de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour.

L'assemblée générale modifie ainsi qu'il suit l'article 16 des statuts :

ARTICLE 16 – GERANCE (nouveau)

1 – La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, personnes physiques ou morales, désignés pour une durée déterminée ou non par décision collective ordinaire des associés représentant plus de la majorité.

Monsieur **Romain CAREL**
Demeurant 1120 Route de la Fresnaie
27410 MESNIL EN OUCHE

Est nommé gérant de la société pour une durée illimitée.

Sa rémunération sera fixée par la plus prochaine Assemblée.

Monsieur Romain CAREL déclare qu'aucune prescription aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

[Le reste de l'article est inchangé.]

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de procéder à la suppression de l'article 27 des statuts relatifs à la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.